

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
16 janvier 2021

---

INDEMNISATION DES CATASTROPHES NATURELLES - (N° 3688)

Adopté

**AMENDEMENT**

N° CF55

présenté par  
M. Baudu, rapporteur

-----

**ARTICLE 4**

I. – Au début de l’alinéa 2, insérer la référence :

« I.- ».

II. – En conséquence, au début de l’alinéa 3, insérer la référence :

« II.- ».

III. – En conséquence, à la deuxième phrase de l’alinéa 2, substituer aux mots :

« second alinéa »,

la référence :

« II ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.